



achat aux enchères et depart du locataire

Par **sabchrist**, le **06/07/2009** à **17:12**

bonjour,

Je viens d'acheter une maison aux enchères, le locataire vient de partir mais a démonté et récupéré des d'éléments comme la cuisine équipée; la grille de protection d'une des portes abîmant ainsi le mur extérieur; le portail d'entrée (un vieux portail a été remis à la place) et diverses plantations. Par ailleurs, il n'a pas nettoyé la maison est très sale et plusieurs choses sont cassées (carrelages, carreaux).

aucun état des lieux de sortie n'a été opérée par l'avocat qui était chargé de la vente. Sachant qu'un huissier avant la vente avait fait un constat sous forme de description du logement qui contenait tout ce qui a été démonté (photos à l'appui).

Doit on se prémunir, en demandant un état des lieux par huissier.

peut on faire une réclamation?

merci de vos réponses.

cordialement